



Loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants dite « loi intégrale ».



Saisine du CE la *loi intégrale* les violences et sexuelles

par la Présidente de l'Assen

Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité

Formations de travail : Délégation aux droits des Enfants

Mode de saisine : Parlementaire

Type de texte(s) : Avis

Rapporteur.e.s :



Manon ROUSSELOT-PAILLEY



ions Étudiantes et Mouvements de Jeunesse

Pierre-Alain SARTHOU

Groupe Familles

Avancement :

Date de début 18/06/2026

Date du vote À définir

Examens du texte Le projet d'avis ou d'étude est débattu par l'ensemble des membres.

Vote

La formation de travail vote le projet d'avis avant sa présentation en plénière ou le projet d'étude avant sa présentation en plénière.

PRÉSENTATION

Le CESE a été saisi par Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale, d'un avis sur la proposition de loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants. Le CESE mobilisera plusieurs de ses formations de travail, notamment la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, la Délégation aux droits des enfants nouvellement installée, et les commissions Travail et emploi, et Affaires sociales et santé. En complément de l'avis juridique du Conseil d'État, le CESE rendra ses travaux mi-juillet prenant ainsi toute sa part dans sa mission de conseil au Gouvernement et au Parlement.

Articles liés



Travaux

Loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles : le CESE saisi par la Présidente de l'Assemblée nationale

[Voir toutes les saisines](#)